

PROCÈS-VERBAL **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 09 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf juillet, le conseil Municipal de la Commune de Breuil-Magné dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRINAUD Michel, Adjoint au Maire de Breuil-Magné.

Présents : Mesdames FRANCOIS Patricia, NOBILI Josette, SINTES Brigitte, DESTRUEL Myriam, DELHOMMEAU Nathalie, Messieurs PERRINAUD Michel, CARMONA Benoît, CHATREFOUX Philippe, BLANCHARD Jacques, YON Laurent, GENEAU Christophe, GAY Cyril (arrivé à 20h45).

Pouvoirs : Mme TALUT Delphine à Mme NOBILI Josette, Mme DROUARD Brigitte à M. CARMONA Benoît, M. BARRAUD Joanick à Mme FRANCOIS Patricia

Absents : Mme RODHES Monique,

Secrétaire de Séance : Mme NOBILI Josette

Ouverture de la séance à 20h38

Procès-verbal de la réunion du 11 juin 2025 :

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adopté à l'unanimité (14 voix pour).

DÉLIBÉRATIONS :

2025-38 DELIBERATION CONTRATS NON PERMANENTS

Madame FRANCOIS Patricia, informe de la difficulté de recruter des agents d'entretien compétents à temps non-complet. Après plusieurs entretiens, une personne expérimentée a enfin été retenue. Elle rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Elle propose la création :

- Un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 25.15/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 17 semaines et 3 jours sur une période de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité d'agent de service et d'entretien au sein de l'école de Breuil-Magné du 01/09/2025 au 31/12/2025.
- Un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 15.47/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 17 semaines et 3 jours sur une période de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité d'agent de service et d'entretien au sein de l'école de Breuil-Magné du 01/09/2025 au 31/12/2025.
- Un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 23.90/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 20 semaines et 3 jours sur une période de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité d'agent de service et d'entretien au sein de l'école de Breuil-Magné du 18/08/2025 au 31/12/2025.

- Un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 26.90/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 17 semaines et 6 jours sur une période de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité d'agent de service et d'entretien au sein de l'école de Breuil-Magné du 29/08/2025 au 31/12/2025.

Après débats, à l'unanimité (14 voix pour), les membres du Conseil Municipal décident de :

- Créer les 4 emplois mentionnés ci-dessus
- Autoriser Madame la Maire à signer les documents afférents

Les crédits sont prévus au budget 2025.

20h45 : Arrivée de M. GAY Cyril

2025-39 DELIBERATION AVANCEMENTS DE GRADE D'AGENTS COMMUNAUX EN 2025

Madame la Maire explique que pour l'année 2025 plusieurs de nos agents sont promouvables au titre des avancements de grade.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi à temps non complet 32.43/35ème d'adjoint technique territorial principal 1ère classe pour assurer les missions d'accompagnant éducatif petite enfance.

Madame la Maire propose :

- La suppression, à compter du 01/11/2025 d'un emploi permanent à temps non complet 32.43/35ème d'adjoint technique principal de 2ème classe
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet 32.43/35ème d'adjoint technique principal de 1ère classe

PRECISE

- De prévoir les crédits suffisants au budget de l'exercice.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi à temps non complet 24/35ème d'adjoint technique principal de 2ème classe pour assurer les missions d'Agent technique spécialisé dans la régie des salles.

Madame la Maire propose :

- La suppression, à compter du 01/11/2025 d'un emploi permanent à temps non-complet 24/35ème d'adjoint technique territorial
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non-complet 24/35ème d'adjoint technique principal de 2ème classe

PRECISE

- De prévoir les crédits suffisants au budget de l'exercice.

Après débats, avec 13 voix pour et 2 abstentions (MS GENEAU Christophe et BARRAUD Joanick), les membres du Conseil Municipal décident de :

- Supprimer et créer les emplois mentionnés ci-dessus
- Autoriser Madame la Maire à signer les documents afférents
- Prévoir les crédits au budget 2025.
- Modifier le tableau des effectifs comme suit au 01/11/2025

SERVICE	Cadre d'emploi Grade	Fonction	Cat.	Durée hebdo.	Statut	Poste à pourvoir	Poste pourvu
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal <i>1^{ère} Classe</i>	Secrétaire Général	C	35 h	Titulaire	0	1
	Adjoint administratif territorial	Secrétaire Accueil	C	17.5 h	Titulaire	1	0
	Adjoint administratif principal <i>1^{ère} Classe</i>	Secrétaire Accueil Urbanisme	C	17.5 h	Contractuel	0	1
	Adjoint technique territorial	Référent informatique Et Agence postale	C	35 h	Titulaire	0	1
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Agent Responsable des services techniques	C	35 h	Titulaire	0	1
	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent des services techniques	C	35 h	Titulaire	0	2
	Adjoint technique principal <i>1^{ère} Classe</i>	Agent polyvalent des espaces verts	C	35 h	Titulaire	0	1
	Adjoint technique principal <i>1^{ère} Classe</i>	Agent polyvalent des espaces verts	C	35 h	Titulaire	0	1
	Adjoint technique principal <i>1^{ère} Classe</i>	Agent polyvalent d'exploitation	C	35 h	Titulaire	0	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Régisseur des salles	C	24h	Titulaire	0	1
	Adjoint technique territorial	ASVP	C	10h	Contractuel	0	1
	Adjoint d'animation principal <i>1^{ère} Classe</i>	Responsable d'animation	C	35 h	Titulaire	0	1

	Adjoint technique principal <i>1^{ère} Classe</i>	Agent d'Accompagnement à l'enfance	C	35 h	Titulaire	0	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent d'Accompagnement à l'enfance	C	32.43 h	Titulaire	0	1
	Adjoint technique Territorial	Agent d'Accompagnement à l'enfance	C	29.66 h	Titulaire	0	1
	Adjoint technique territorial	Animateur / Agent d'entretien	C	20 h	Titulaire	0	1
	Adjoint technique territorial	Agent responsable de la restauration scolaire	C	29.06 h	Titulaire	0	1
	Adjoint technique territorial	Animateur / Agent d'entretien	C	21.79 h	Titulaire	1	0
	Adjoint technique territorial	Animateur / Agent d'entretien	C	28.51 h	Titulaire	1	0
	Adjoint technique territorial	Agent responsable de l'entretien	C	25.15h	Contractuel	0	1
	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien et de restauration	C	15.47h	Contractuel	0	1
	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien	C	23.90h	Contractuel	0	1
	Adjoint technique territorial	Animateur / Agent d'entretien	C	26.90h	Contractuel	0	1

2025-40 DELIBERATION MODIFICATION DES TARIFS CANTINE GARDERIE 01092025

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs des repas ont été revus à la hausse par la Cuisine Rochefort Océan au 01/01/2025, en raison de l'augmentation des tarifs des denrées alimentaires. Celle-ci prévoit une nouvelle hausse pour 2026.

Madame la Maire propose un tableau avec différents taux d'augmentation des tarifs.

Madame la Maire indique que le tarif forfaitaire prend en compte un nombre moyen de jours d'absence pour maladie, de jours fériés, ainsi que des jours de grève éventuels. L'économie pour les familles sur une année scolaire représente environ 32 repas (pris en charge par la Commune) si l'enfant est au forfait 4 jours, par rapport au repas à l'unité.

Il est précisé que le prix d'un repas comporte, en plus du repas facturé par la Cuisine Rochefort Océan, le coût du personnel, des locaux ainsi que du pain livré par notre boulanger local.

Après débats, les membres du Conseil Municipal décident à 14 voix pour et 1 abstention (M. Laurent YON), **de modifier les tarifs du forfait cantine et du repas adulte, comme ci-dessous à compter du 1er septembre 2025 :**

FORFAIT MENSUEL SUR 10 MOIS			REPAS A L'UNITÉ	REPAS ADULTE	REPAS AGENT
2 JOURS/SEMAINE	3 JOURS/SEMAINE	4 JOURS/SEMAINE	4.98 €	8.04 €	2.50€
27.86 €	41.80 €	55.72 €			

- Accueil pour les enfants ayant des allergies alimentaires, pas de repas facturé : 1.00 € TTC

Madame la Maire propose que les tarifs de l'accueil périscolaire restent inchangés comme ci-dessous :

GARDERIE MATIN	QUOTIENT FAMILIAL	DE 7h20 A 8h00 GRAND MATIN	DE 8H00 A 8H40 PETIT MATIN	MERCREDI MIDI
	≤ 500	0.80 €	0.80 €	1.00 €
	DE 501 A 1100	0.90 €	0.90 €	1.00 €
	≥1101	1.00 €	1.00 €	1.00 €

GARDERIE APRES-MIDI	QUOTIENT FAMILIAL	DE 15h30 A 16h30 APRES-MIDI OU TAP	DE 16H30 A 17H30 PETIT SOIR	DE 17H30 A 18H30 GRAND SOIR
	≤ 500	1.00 €	1.50 €	1.20 €
	DE 501 A 1100	1.00 €	1.80 €	1.60 €
	≥1101	1.00 €	2.10 €	1.90 €

Après débats, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité (15 voix pour), **le maintien des tarifs de l'accueil périscolaire (garderie) comme ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025.**

2025-41 DELIBERATION REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF 2025

Madame la Maire fait lecture de la proposition de calcul de GRDF concernant la redevance pour l'occupation du domaine public des communes par les ouvrages de distribution de gaz naturel pour l'année 2024. Les paramètres de calcul pour cette année sont :

- Pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) – formule de calcul : $(0.035 \times L + 100) \times CR$: la longueur totale des réseaux au 31/12 de l'année précédente (7 779 m), le coefficient de revalorisation (1.42),

Soit $(0.035 \times 7779 + 100) \times 1.42 = 528.62 \text{ €}$, **arrondi à 529 €**

Après délibération et vérification des éléments, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité (15 voix pour)**, de valider le montant de **529.00 €** de redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz pour l'année 2025 et autorise Madame la Maire à établir le titre de recette correspondant.

2025-42 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOTBALL

Dans le cadre de l'amélioration de l'installation du stade de foot, il est apparu nécessaire de procéder à la réfection de l'éclairage du terrain d'entraînement du stade municipal en passant à l'éclairage LED (classement E7 pour la FFF), moins énergivore.

La préoccupation principale est de préserver et d'aménager les installations sportives à disposition des associations et de la population en mettant des équipements sportifs de qualité et conformes à la réglementation fédérale en vigueur.

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aides Culture et sports pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football.

Cette opération peut être également subventionnée par la Fédération Française de Football à travers son fonds d'aide pour le football amateur (FAFA),

Le montant global prévisionnel s'élève à 35 000 € HT

Ce projet peut être financé par la Fédération Française de Football à hauteur de 1500 euros minimum et à un taux maximum de 20%.

Après débats, à l'unanimité (15 voix pour), les membres du Conseil Municipal décident de demander des subventions selon le plan de financement suivant :

- Département : 35 000 € x 25% =	8 750.00 € HT
- FAFA : 35 000 € x 20% =	7 000.00 € HT
- Fonds propres :	19 250.00 € HT
	<hr/>
	35 000.00 € HT

2025-43 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT MOTEUR VENTILATION GYMNASSE

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aides Culture et sports pour le remplacement du moteur de la ventilation du gymnase.

Après débats, à l'unanimité (15 voix pour), les membres du Conseil Municipal décident de demander une subvention selon le plan de financement suivant :

- Département : 3 133.80 € x 35% =	1 096.83 € HT
- Fonds propres :	2 036.97 € HT
	<hr/>
	3 133.80 € HT

DIVERS :

Madame Patricia FRANCOIS présente :

Compte-rendu radar pédagogique

La synthèse des relevés issus du radar pédagogique installé Route des Ouillères montre de très nombreux dépassements, souvent entre 50 et 70 km/h, mais aussi des vitesses excessivement élevées relevant de comportements irresponsables et dangereux. Une vitesse avoisinant les 120km/h a été relevée à plusieurs reprises et ce, en pleine journée !

Des aménagements sur cette voirie devront être négociés avec le Département. La Gendarmerie a été prévenue pour multiplier les contrôles routiers.

Bilan fête Communale

Une nouvelle fois le public est venu nombreux assister à cette fête de village toujours autant appréciée. Cette journée rassemble les plus jeunes et les plus anciens, d'ailleurs, l'atelier des petits mitrons a connu une belle fréquentation. Tous les pains ont été vendus. Un regret : le groupe qui a arrêté l'animation trop tôt par rapport à ce qui était prévu. Il faudra également prévoir une animation de rue pour l'après-midi (jonglage, sculpture de ballon, bandas...).

A l'occasion de cette fête, les nouveaux commerçants ont été remerciés et présentés au public juste avant l'apéritif offert par la Mairie

Commerces

Très bon démarrage pour la boucherie-charcuterie, avec des commerçants très agréables, au plus grand bonheur de la clientèle.

La boulangerie-pâtisserie, ouverte en octobre dernier, connaît, elle aussi, une très belle fréquentation.

La recyclerie gérée par l'association du « Vestiaire » connaît également une hausse de fréquentation depuis son déménagement sur la place des Caneteries. De plus, ce nouvel emplacement permet de faire découvrir nos commerces aux clients hors Commune.

Le salon de coiffure est fermé suite au départ de l'employé qui souhaiterait racheter le fonds de commerce à sa propriétaire. Monsieur Olivier BOULARD est venu se présenter à la Mairie. Nous espérons que le salon retrouvera preneur très rapidement.

Photovoltaïque

Selon les relevés de l'installation sur l'église, les panneaux photovoltaïques ont produit 9 930 kWh depuis fin avril 2025. Ces résultats sont très encourageants, notamment pour la démarche de réduction de la consommation d'électricité de la Commune car avec l'autoconsommation collective cette production diminue directement la consommation des bâtiments communaux ; les plus énergivores étant : gymnase, salles communales, école, Mairie, maison des associations.

Fermeture Mairie

La Mairie sera fermée du 21 au 25 juillet. Rappel, la Mairie est fermée les mercredis pendant les périodes de vacances scolaires.

Congés des élus

Patricia FRANCOIS sera absente du 21 au 25 juillet ainsi que du 02 au 10 août 2025.

Michel PERRINAUD sera absent du 21 juillet au 04 août 2025

Josette NOBILI sera absente du 23 juillet au 05 août 2025

Prochains Conseils Municipaux

Mercredi 10 septembre

Mercredi 08 octobre

Mercredi 12 novembre

Mercredi 10 décembre

Tour de table

Michel PERRINAUD

Précise que l'enquête publique liée à la modification simplifiée du PLU, ouverture de la dernière zone à lotir aux Varennes, aura lieu du 08 septembre au 08 octobre 2025.

La station d'épuration a subi un vol de câbles (d'une valeur de 15 000€) ce qui provoque un retard sur la mise en route du lot 2

Philippe CHATREFOUX

A assisté au rendez-vous prévu pour le lancement de l'élaboration du schéma directeur incendie. Ce schéma recensera tous les points de défense incendie et déterminera les nouveaux besoins.

Jacques BLANCHARD

Informe du passage sur la Commune de coureurs partis depuis Redon pour une course au profit de l'association AuréThoMa qui récolte des fonds pour une maladie génétique orpheline. Plusieurs personnes étaient présentes pour les accueillir à la Salle de l'Amblée

Cyril GAY

Demande s'il est possible de prévoir une sono plus puissante pour la fête communale

Christophe GENEAU

Informe que le mur du Cimetière est de plus en plus abîmé. Travaux à prévoir.

Séance levée à 22h11

BARRAUD Joanick Pouvoir Patricia FRANCOIS	BLANCHARD Jacques	CARMONA Benoît
CHATREFOUX Philippe	DELHOMMEAU Nathalie	DESTRUEL Myriam
DROUARD Brigitte Pouvoir Benoit CARMONA	FRANCOIS Patricia	GAY Cyril
GENEAU Christophe	NOBILI Josette	PERRINAUD Michel
RODHES Monique	SINTES Brigitte	TALUT Delphine Pouvoir Josette NOBILI
YON Laurent		

2025-38 DELIBERATION CONTRATS NON PERMANENTS**2025-39 DELIBERATION AVANCEMENTS DE GRADE D'AGENTS COMMUNAUX EN 2025****2025-40 DELIBERATION MODIFICATION DES TARIFS CANTINE GARDERIE 01092025****2025-41 DELIBERATION REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF 2025****2025-42 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOTBALL****2025-43 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT MOTEUR VENTILATION GYMNASSE**